



# TEMPS PARTIEL SENIORS

## Gardez le CAP

### pour une retraite réussie

#### Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Denise ARSIVAUD  
06 81 64 46 13

Joëlle LEBAT-TOKOL  
06 30 39 31 41

Hélène GERMANI  
06 86 58 77 78

Yves Médaille  
06 81 13 05 15

Michel Régeasse  
06 80 62 09 79

#### Ligne SOS Salariés

N°Azur 0 810 355 355  
PRIX APPEL LOCAL

Cadres et non cadres,  
toutes vos lettres et  
plus d'infos sur :  
[www.cfecgc-ft-orange.org](http://www.cfecgc-ft-orange.org)

- Lettre de l'épargne d'entreprise et de l'actionariat salarié France Télécom-Orange

- Lettre d'Information de l'Observatoire du Stress et de la Mobilité Forcée chez France Télécom

- blog :

[www.telecoms-media-pouvoir.net](http://www.telecoms-media-pouvoir.net)

#### Quelle est la nature de votre motivation ?

- Votre service est-il en restructuration ?
- L'emploi occupé est-il difficilement supportable ?
- Avez-vous un nombre suffisant de trimestres ?

*Pour une retraite sans décote : 160 trimestres pour les natifs de 1948 ; 161 pour ceux de 1949 ; 162 pour ceux de 1950 ; 163 pour ceux de 1951 et 164 (soit 41 ans) pour ceux de 1952.*

- Avez-vous envie de partir malgré la décote ?

#### Avant tout rendez-vous avec l'Espace Développement, assurez vous d'avoir tous les documents en votre possession

- Votre relevé de carrière à la CNAV [www.retraite.cnnav.fr](http://www.retraite.cnnav.fr) ou à la MSA (Mutuelle Sociale Agricole) de votre résidence actuelle.
- Votre décompte de carrière, si vous êtes fonctionnaire, fourni par le CSRH via le SEDEP (Service Des Pensions de La Poste et de France Télécom)
- Le Droit à l'information sur votre retraite émanant du service des retraites de l'Etat. (facultatif)

*Contrôlez attentivement les informations reçues, elles peuvent comporter des erreurs.*

#### Quels sont les éléments financiers à négocier ?

- Le rachat de vos années d'études
- Promotion « Coup de Chapeau »
- Le montant de la prime de départ (24 mois max, selon décision managériale)

#### Avez-vous bien évalué l'impact financier de ce dispositif ?

- Le calcul de la sur-rémunération : baisse de revenus supérieure à 20% ou plus selon le montant de votre part variable l'année précédente.
- Amputation sur l'intéressement, la participation et la part variable : perte minimum de 20%.

#### Quel sera le montant de votre retraite à l'issue du TPS ?

- Assurez-vous de bien connaître ce montant **avant toute signature**.
- Pourrez vous vivre avec ce montant ?
- Effectuez une simulation sur les sites: <http://www.sedep-lannion.org/> et/ou [www.marel.fr](http://www.marel.fr)

#### Une autre alternative : renoncer à ce dispositif :

- Poursuivez votre carrière pour obtenir le taux plein
- Allez au bout de la grille indiciaire
- Améliorez votre retraite de 5% par année supplémentaire (surcote)